

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1690

présenté par

Mme Récalde, M. Pribetich, M. David, Mme Diop, M. Faure, M. Gokel, Mme Got, M. Hablot,  
M. Hollande, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti,  
Mme Pantel et Mme Pirès Beauce

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	100 000
Diplomatie culturelle et d'influence	100 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<b>TOTAUX</b>	100 000	100 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes & apparentés a pour objectif de renforcer l'action « coopération culturelle et promotion du français ». Cette proposition fait suite à la mission d'information conduite dans le cadre de la commission de la défense nationale et des forces armées sur l'opérationnalisation de la nouvelle fonction stratégique « Influence », inscrite dans la revue nationale stratégique (RNS) 2022. Alors que les menaces pesant sur l'influence française à l'étranger s'accroissent considérablement, il apparaît nécessaire de renforcer notre diplomatie culturelle et la promotion du français à l'international.

La somme de 100 000 euros sera affectée à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». Conformément à l'article 40 de la Constitution, qui impose un équilibre financier pour toute nouvelle dépense, cet amendement prévoit une réduction équivalente de 100 000 euros des crédits alloués à l'action 06 « Soutien » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».